

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DU TARTAIX

806 Chemin du Tartaix
38 330 MONTBONNOT

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU jeudi 7 novembre 2019

Le Conseil d'École s'est réuni le jeudi 8 novembre 2018 à 18h00, dans la salle de réunion de l'école.

Étaient présents :

- Mme. LAMY, Mr GADELLE Patrice, Mme PORTIER représentants de la commune de Montbonnot,
- Mmes DELAGE, BOUCHET-LANNAT, PEYREMORTE, MAZZILI, DUGOUJON, GRIVAUD, RIVARD et Mr BENE enseignants,
- Mmes VAN DER ZYPPE, MOREAU, TROUSSIER, DESSERTAINE, représentantes élues des parents d'élèves.

Absents excusés :

- Mr. BEQUERY, Maire de Montbonnot Saint Martin
- Mme SIMON RUAZ, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Grenoble 5.
- Les membres du RASED,
- Mmes VALLEIX, VALLEIX, ESPAILLAC représentantes élues des parents d'élèves.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

Ordre du jour	Compte rendu
<u>1 : Résultats des élections</u> Nombre d'inscrits : 251 Nombre de votants : 189 Nombre de suffrages exprimés : 185 Liste des parents : 6 sièges de titulaires.	Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents élus, soucieux du fonctionnement de notre école. Nous les remercions. A noter un nombre important de votes par correspondance. Trop peu de nouveaux parents se sont portés volontaires cette année, il faudra mener une campagne l'année prochaine pour inciter les parents à s'impliquer.
<u>2 : Fonctions et limites du conseil d'école</u>	Le bon déroulement de la scolarité des élèves et la réussite éducative demeurent la priorité de chacun des membres du conseil d'école. Seules les informations préalablement définies et retenues par le directeur de l'école peuvent être traitées lors d'un conseil d'école. Chaque point traité est au préalable préparé puis ensuite présenté lors de la réunion du conseil. Le directeur préside la réunion.

	<p>Le conseil d'école n'est pas un lieu de débat d'idées ou d'opinions personnelles, mais un lieu de traitement d'informations propres au déroulement de la scolarité des élèves. Le conseil d'école vise à l'efficacité et à l'opérationnalité grâce aux décisions et engagements qu'il prend.</p> <p>Monsieur BENE demande aux parents délégués d'équilibrer leurs questions et leurs analyses dans leur prochain compte rendu de réunion. Il est important de préciser le rôle des parents délégués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhiculer une image positive de l'école, - Croire à l'école et au système qui est en place. <p>De nombreux indicateurs montrent que l'école du Tartaix se porte bien. Il y aura toujours des points à parfaire et ces points sont l'engagement de chacun des membres du conseil.</p> <p>Il est également important de dissocier la pédagogie dans les classes et l'école, le conseil n'a pas pour objet d'aborder les choix pédagogiques des enseignants dans les classes.</p>
<p><u>3 : présentation de l'école et de l'année scolaire</u></p> <p><u>- Effectifs des 6 classes :</u></p> <p>CP : 24 CP CE1 : 25 (7 CP et 16 CE1) CE1 CE2 : 25 (16 CE1 et 9 CE2) CE2 CM1 : 26 (13 CE2 et 13 CM1) CM1 CM2 : 26 (21 CM1 et 5 CM2) CM2 : 28</p> <p>Total : 154 élèves, soit une augmentation de 6 élèves par rapport à la rentrée dernière.</p> <p><u>Lundi, mardi, jeudi, vendredi :</u></p> <p>Accueil : 8h20-8h30 Classe : 8h30-11h30 Pause méridienne Accueil : 13h20-13h30 Classe : 13h30-16h30</p>	<p><u>L'équipe enseignante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous accueillons cette année Madame Chloé RIVARD et Madame Axelle DEFOSSEUX enseignants dans la classe de CE2-CM1. - l'équipe du RASED composée d'une enseignante spécialisée à mi-temps, d'une psychologue scolaire. La mairie verse un euro dix par élève pour le bon fonctionnement du RASED. - Il y a 1 enseignante remplaçante rattachée à notre école cette année, Madame Christine GRIVAUD, en remplacement dans notre école en ce début d'année. <p><u>Présentation des APC :</u></p> <p>APC : réparties dans la semaine sur ce créneau horaire 11h30-12h00 Durée des APC : 30 minutes. Les APC sont validées par le conseil d'école.</p>

<p><u>4 : La charte informatique</u> La charte informatique est exposée aux membres du conseil d'école.</p>	<p>Les documents à destination des élèves et des familles sont présentés. Les enjeux d'usage, les dangers et les responsabilités sont présentés au conseil. La charte informatique sera mise en place avec les élèves essentiellement avec les CM1 CM2 qui sont susceptibles d'utiliser l'internet quel que soit le lieu d'utilisation. Un permis internet a été préparé l'année dernière avec la gendarmerie de l'EPA pour les élèves de CM1-CM2. Les gendarmes proposent ce permis tous les deux ans.</p>
<p><u>5 : adoption du règlement intérieur et de la charte de la laïcité</u> Le règlement intérieur est basé sur un règlement départemental rédigé par la DSDEN complété par un règlement propre à l'école du Tartaix soumis au vote du conseil d'école pour adoption. Il est ensuite diffusé pour signature dans le cahier de liaison des élèves puis affiché dans l'entrée de l'école. Il est distribué à chaque début d'année scolaire aux élèves de CP et aux familles nouvelles de l'école.</p>	<p>Une infraction grave à ce règlement peut entraîner la convocation de parents d'élèves par le Directeur de l'école, l'Inspecteur départemental ou l'Inspecteur d'Académie. Le règlement spécifique à l'école retenu cette année est identique à celui de l'année scolaire précédente. Seul un passage sur les retards a été modifié en précisant que tout retard doit être justifié par écrit. Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.</p> <p><u>Le règlement de la cour de récréation</u> : Il vise à mettre en place des règles communes dans la cour pour l'école et le périscolaire.</p> <p><u>La charte de la laïcité</u> : La charte de la laïcité est présentée au conseil d'école en 15 points, elle est affichée dans le hall de l'école et doit être appliquée pour le respect de chacun. La mairie informe que les élus ont commandé pour chaque école un panneau « liberté, fraternité, égalité ». Ce panneau sera fixé devant chaque école.</p> <p><u>Les retards</u> Il s'agit essentiellement de retards répétés de la part de certaines familles. Les familles concernées se verront adresser un courrier et en cas de récurrence, seront convoquées par le Directeur de l'école.</p>
<p><u>6 : Le projet d'école</u> Ses axes sont présentés. Il devra être révisé en cours d'année.</p>	<p><u>L'enseignement explicite</u> : améliorer les résultats des élèves, devenir performant. <u>L'éducation culturelle et sportive</u> : favoriser les situations les sorties et actions culturelles (musées, cinéma...) et sportives (sports collectifs, escrime, ski de fond,</p>

	<p>vélo, tennis de table, aviron, natation...).</p> <p><u>L'école inclusive</u> : répondre aux élèves à besoins spécifiques avec des aides mises en place (PPS, RASED, PPRE, APC...).</p> <p>Mettre en place des pratiques pédagogiques adaptées aux besoins de l'élève : dans les pratiques de classe, les évaluations... mettre en place des plans de travail, des situations et des rythmes adaptés.</p> <p><u>La relation avec l'extérieur</u> : lien avec le collège par exemple.</p>
--	--

<p><u>7 : Le RASED et le POLE RESSOURCE</u></p> <p>Les priorités d'action</p> <p>En fonction des choix de répartition, toutes les écoles ne pourront pas bénéficier des aides et des accompagnements des maîtres spécialisés. Ainsi, la période 1 permettra d'affiner les besoins et de décider s'il y a lieu, des écoles prioritaires pour chaque secteur.</p> <p>Néanmoins, indépendamment des secteurs, je rappelle les niveaux de prise en charge par périodes sur la circonscription de Grenoble 5. Ils permettent de cibler les niveaux de classe prioritaires pour les prises en charge enseignant E et G :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CE1, CE2 : périodes 1 et 2, - CP, CE1, : périodes 3, 4 et 5 	<p>Le rôle du pôle ressource</p> <p>Le pôle ressource regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, animateurs TICE, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin.</p> <p>L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge.</p> <p>Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est l'une des composantes de ce pôle ressource. Placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, le RASED est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription. Après concertation de ses membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du RASED.</p> <p>Les missions des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires au sein du RASED</p> <p>➔ Le maître E : L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée. Dans le cadre de ces projets, l'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.</p>
--	--

	<p>□ La psychologue scolaire : Le psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives. Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.</p>
<p>8 : besoins signalés à la Mairie pour 2019</p> <p>L'équipe enseignante remercie l'équipe municipale qui a pris en compte les besoins de renouvellement de l'école :</p>	<p>Les demandes suivantes ont été faites auprès de la mairie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un budget supplémentaire pour l'achat d'une nouvelle méthode de lecture en CP - L'aide pour la classe de voile et le transport de CM2 - Une table de travail pour la classe de CP (celle actuelle est trop haute et ira dans une autre classe) - Un tableau blanc mobile pour la classe de CE2-CM1 - Un projet pour la classe CE1-CE2 : enlever les arcs en bois derrière les classes et ensemercer l'arrière des classes en gazon. <p>Je souhaite que les élèves participent à l'ensemencement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un photocopieur couleur serait plus adapté aux nouveaux besoins de l'école (une imprimante pour la classe CE2 CM1 en cas de refus du photocopieur). - Le retrait des structures arrondies en bois devant les classes. <p>La réfection des classes de CP et CP-CE1 sera de nouveau demandée : peintures, sols si besoin et éclairages led.</p>
<p>9 la sécurité à l'école</p>	<p>Dans l'école il y aura :</p> <p>3 exercices PPMS (séisme, risques industriels, intrusion...)</p> <p>3 exercices incendie dans les locaux</p> <p>Madame LAMY précise que des exercices seront également menés sur les temps périscolaires.</p>
<p>10 : Les activités périscolaires</p> <p>- La garderie du matin</p>	<p>Les parents délégués tiennent à remercier Mme PORTIER, responsable du service scolaire, pour son professionnalisme et sa rapidité à traiter leurs demandes.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - La piscine - La cantine - 	<p>Les parents délégués souhaiteraient faire un point sur l'avancée des travaux de réfection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les toilettes : une demande de travaux sera faite en mairie pour une rénovation des évacuations et des toilettes. Nous passons régulièrement un désodorisant en spray dans les toilettes pour pallier aux mauvaises odeurs. - la ventilation dans les toilettes : elle a été changée en septembre. - la cour et le problème d'eau "stagnante" en hiver <p>Existe-t-il un planning des travaux ? Les services techniques réalisent un planning annuel pour les travaux d'envergure, qui impactent la vie des usagers dans les bâtiments. Pour les petits travaux d'entretien courant, il n'est pas possible d'établir un planning, les interventions sont faites à la demande en fonction des besoins et des urgences.</p> <p>Lorsque les parents remplissent les fiches en début d'année, il y a sur une des fiches une case à cocher demandant aux parents s'ils souhaitent que leur adresse mail soit communiquée aux parents délégués.</p> <p>Les parents délégués souhaiteraient obtenir les adresses mails des parents consentants afin de pouvoir communiquer avec eux.</p>
---	--

Pour information, le 2^{ème} conseil d'école est fixé au mardi 10 mars 2020 de 18h00 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

À Montbonnot, le 7 novembre 2019

Copie transmise à :

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Monsieur le Maire de Montbonnot

Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves

Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe enseignante.